

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le
ID : 023-212316806-20221018-202265-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2022/65

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER

Etaient absents et excusés : Ms Régis GUYONNET, Jérôme CANDORET

Madame Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Pierre DUGUET

Madame Fanny LAPORTE-CADILLON donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAK

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation de correspondant défense dans les conseils municipaux.

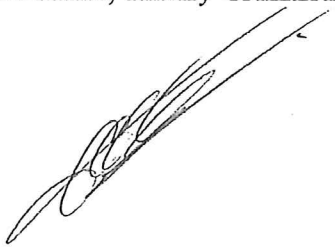
Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est demandé par la Préfecture de procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK est seul volontaire pour cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la désignation de Monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK en tant que correspondant défense.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 18/10/2022
Publiée, le 24/10/2022
Transmis, le 24/10/2022
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

